

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

RENTREE 2020

Dates de la campagne d'inscription administrative

- ✓ Ouverture des applications d'inscriptions définitives : **8 juillet**
- ✓ Fermeture des applications : **du 24 juillet matin au 16 août**
- ✓ Réouverture des applications : **17 août dans la journée.**
- ✓ Clôture des inscriptions :
 - ❖ **31 août pour les licences** (y compris les primo-entrants)
 - ❖ **15 septembre minuit pour les procédures complémentaires Parcoursup**
 - ❖ **11 septembre pour les autres formations**

Ouverture du bureau de la scolarité

En raison de la crise sanitaire, le bureau de la scolarité est en télétravail et n'est pas joignable par téléphone. Les locaux ne sont pas accessibles aux usagers. Pour nous joindre, vous devez impérativement nous écrire à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr en précisant bien dans votre courriel votre nom-prénom et votre promotion.

Fermeture de l'établissement : du 24 juillet au 16 août. La scolarité sera donc fermée pendant cette période et ne pourra répondre aux mails.

Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)

Avant la procédure d'inscription, vous devrez vous acquitter de la « Contribution vie Etudiante et Campus » sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Une quittance ou attestation vous sera délivrée, elle sera obligatoire dans le processus d'inscription.

Pour les inscriptions en ligne, le numéro de quittance devra être saisi.

Pour les inscriptions « papier », une copie de l'attestation vous sera demandée.

Les étudiants assujettis et exonérés (boursiers, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile) doivent également effectuer cette démarche.

Les étudiants non assujettis (étudiants en formation continue, échanges internationaux, auditeurs libres) n'ont pas à effectuer cette démarche.

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

Inscription et réinscription administrative à l'Université

- ✓ **Inscription et paiement en ligne** pour les diplômes de licence, licence professionnelle et master

<http://admission.univ-fcomte.fr/>

Remarques :

- ❖ Pour les candidatures (parcoursup, eCandidat), votre inscription ne sera possible que si votre candidature a été acceptée et confirmée.
- ❖ Pour les réinscriptions : les étudiants ajournés à la première session ne pourront s'inscrire qu'après la publication des résultats de la deuxième session ou seconde chance. Les étudiants de licence AJAC (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure) s'inscriront uniquement dans l'année supérieure afin d'éviter le paiement d'un droit complémentaire.
- ❖ Pour les étudiants en contrat de professionnalisation ou en apprentissage, l'inscription en ligne ne sera possible qu'après l'envoi d'un mail de confirmation de la scolarité.

- ✓ **Inscription avec dossier d'inscription au format papier pour les étudiants suivants :**

- ❖ CPGE 1^{ère} année : vous recevrez par mail un dossier d'inscription à compléter et à retourner avec le paiement et les pièces justificatives.
- ❖ Etudiants étrangers arrivant pour la première fois en France : présentez-vous début septembre au bureau de la scolarité pour accomplir les démarches administratives (dossier d'inscription, paiement).
- ❖ Etudiants s'inscrivant à un diplôme d'université : le dossier d'inscription vous sera transmis après sélection.
- ❖ Auditeurs libres : dossier d'inscription transmis sur demande.

La qualité d'auditeur libre ne confère pas le statut d'étudiant. Elle permet de suivre les cours magistraux de son choix (à l'exception des cours de l'IEJ, des préparations concours, des diplômes d'université et des licences et masters sélectifs). La qualité d'auditeur libre permet l'accès aux services de la Bibliothèque Universitaire et l'accès aux salles de travail. Elle ne permet en aucun cas de suivre les travaux dirigés et de passer les examens continus ou terminaux.

Pour tous les autres cas, contactez la scolarité :

Par téléphone : <http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/formations/inscription/inscription---scolarites-17.html>

Par messagerie électronique : sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr

PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

- ✓ **Dans le cas d'une inscription en ligne**

Le paiement des droits d'inscription s'effectue par carte bancaire via l'application d'inscription en ligne avec la possibilité de choisir le paiement intégral ou le paiement en 3 fois pour les droits supérieurs à 200 euros uniquement.

Les étudiants boursiers sont exonérés des droits d'inscription. Le statut de boursier est contrôlé au moment de votre inscription. Si votre dossier social n'est pas à jour, il faudra vous acquitter de vos droits d'inscription et vous

pourrez demander le remboursement après réception de votre notification de bourse. D'autre part, en cas de rejet de bourse, les droits universitaires seront dus.

✓ **Dans le cas d'une inscription avec dossier papier**

Vous pourrez régler vos droits par chèque, virement bancaire, carte bancaire avec prélèvement unique (TPE virtuel), numéraire jusqu'à 300 euros.

Reportez-vous au document joint au dossier d'inscription.

COMMENT TRANSMETTRE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Les pièces justificatives doivent **obligatoirement** être numérisées et déposées dans les 3 jours sur l'application suivante tout en respectant la date de fermeture des applications :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Attention : Les documents envoyés par voie postale ou déposés sur site ne seront pas acceptés.

Seuls les étudiants étrangers s'inscrivant pour la première fois en France et à l'UFC, les 1^{ères} années de CPGE, les inscrits en D.U et les auditeurs libres devront transmettre leur dossier complet par voie postale à l'adresse de l'UFR SIEPG en précisant la formation suivie.

Le service de scolarité se réserve le droit d'annuler l'inscription administrative si après plusieurs relances, vous n'avez toujours pas transmis les documents demandés.

SUIVI ET CONSULTATION DE VOTRE INSCRIPTION :

Vous avez déposé vos documents en ligne, consultez l'avancement de votre dossier en cliquant sur ce lien :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Consultez régulièrement cette application ou votre messagerie électronique (mail étudiant ou mail personnel pour les primo-entrants) : les gestionnaires de scolarité vous contacteront par mail pour vous signaler les pièces manquantes.

Pour les dossiers papier, aucune consultation n'est possible.

CARTE D'ÉTUDIANT, CERTIFICATS DE SCOLARITE, STICKER :

Les certificats de scolarité seront envoyés par mail après vérification des données et des pièces justificatives. Cela peut prendre un peu de temps.

La carte d'étudiant pour les primo-entrants sera envoyée par voie postale.

Pour les étudiants possédant déjà une carte d'étudiant, celle-ci sera mise à jour automatiquement (y compris si vous étiez inscrit dans une autre filière de l'Université de Franche-Comté). Le sticker à coller sur la carte vous sera distribué ultérieurement.

La carte d'étudiant est demandée pour l'accès aux salles d'examen, pour la restauration (CROUS) et pour l'accès à la Bibliothèque Universitaire.

CARTE PERDUE :

Il faudra impérativement la refaire moyennant 10 euros (tarif actuel) en cliquant sur le lien suivant <https://applications.univ-fcomte.fr/PaiementEnLigne>

VOUS N'AVEZ PAS D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE VOUS PERMETTANT DE REALISER VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE :

Contrairement aux années précédentes, nous ne pouvons pas dans l'immédiat vous donner l'accès à une salle informatique. Si vous ne trouvez pas de solutions auprès de votre entourage, contactez-nous par mail.

Si vous n'avez pas de scanner pour numériser vos documents, vous pouvez utiliser les applications de téléphone mobile.

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

EN LICENCE DROIT (sauf l'option santé) – AES – ECONOMIE GESTION

Les inscriptions pédagogiques s'effectuent en ligne au moment de l'inscription administrative. Ne quittez donc pas prématurément les applications.

Vous devrez impérativement faire votre inscription pédagogique sur les **deux** semestres.

Si vous avez quitté prématurément la page web ou si vous voulez changer vos choix,

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/ip-web/>

Les modifications en ligne seront possibles après la réunion de rentrée et au plus tard après avoir passé en salle informatique.

- Pour les autres diplômes :

Les inscriptions pédagogiques s'effectueront au moment de votre passage en salle informatique ou en remplissant la fiche pédagogique concernée.

LES REUNIONS DE RENTREE SONT OBLIGATOIRES.

**Le calendrier de rentrée est en cours de construction et
sera consultable sur la page d'accueil du site de l'UFR**

- Contact :

Vous pouvez nous contacter par mail sjpep-scolarite@univ-fcomte.fr